L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 75, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI, 4 AOUT 1883.

Proclamation de la Quarantaine.

BUREAU DE SANTÉ, De l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que la fièvre jaune sévit dans les ports de Matamoras, Tampico, Tuxpan, Vera-Cruz et dans les ports de l'Ile de Cuba, Hayti et Saint-Domingue, Porto-Rico, la Jamaïque, les ports brésiliens Rio Janeiro et Pernambuco; et

Attendu qu'aucun système de quarantaine n'est en vigueur pour prévenir la propagation du dites ses ports visités, plusieurs comités et villages desquels ont tous les jours des communications de toutes les heures avec ladite ports infectés, exposant ainsi à une contagion mortenantanée, ces ports, ces comités et ces villages, si la maladie neg y est pas déjà déclarée; et

Attendu que plusieurs navires des dits districts de santé infectés sont en ce moment à proximité de la côte du Mississippi et de la station de quarantaine de l'Etat du Mississippi; et

Attendu que le choléra Asiatique sévit maintenant dans certaines parties de l'Asie et de l'Afrique, que des cas y ont pu nous apprendre qu'il s'étend vers les ports européens, et que la contagion pourrait bien nous atteindre par les navires qui seront arrivant de ces ports; et

Attendu que la section 4me de l'acte de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 18 mars 1858, la section 1ère de l'acte du 24 mars 1876 et la section 7me du 20 avril 1877 donnent au Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane le pouvoir de l'autorité, en cas de nécessité, de lancer une proclamation de quarantaine et de la faire mettre en vigueur contre ports autres que ceux nommés dans la proclamation de Son Excellence le Gouverneur de la Louisiane le dit Bureau lance la présente, en proclamation de quarantaine, qui prendra effet à partir de cette date, contre tous les lieux et localités ci-dessus les ports Mexicains, Macaro, Tampico, Tuxpan, Vera-Cruz et Minatitlan, les ports brésiliens, Rio Janeiro, Bahia et Pernambuco et les ports avec lesquels les dits ports infectés ont les communications et contre lesquels il n'est pas de quarantaine.

Les navires venant de ces ports seront détenus, les lettres, fumigués, nettoyés, comme les navires venant des ports infectés sus-nommés.

Aussi tous navires, toutes personnes ayant eu communication ou en contact avec les navires, leurs équipages, leurs passagers, stationnés à la quarantaine de l'Ile aux Vaisseaux, à ou du côté du Mississippi ou de l'une des stations de quarantaine n'entreront pas en Louisiane, à moins qu'ils n'aient subi une détention de 10 jours à la station dont ils seront la plus rapprochée, et qu'ils y aient été fumigués et désinfectés.

Les navires où régnera la fièvre jaune ou le choléra asiatique, arrivant à des stations de quarantaine, que les maladies ont pu nous déclarées avant leurs départ, pendant leurs voyages ou pendant leur Arrêt à la station de quarantaine, n'auront pas le droit, en aucun cas, d'entrer dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Tous les convois de chemin de fer transportant des voyageurs ou des marchandises à la Nouvelle-Orléans seront requis de s'arrêter aux stations de quarantaine établies sur les routes respectives le temps voulu pour qu'il y soit fait une inspection conforme à tels règlements que, de temps à autre, le Bureau de Santé pourrait adopter.

Les officiers, aux diverses stations de Quarantaine, sont chargés de mettre rigoureusement en vigueur cette proclamation, et prier d'exercer la plus scrupuleuse vigilance pour qu'on s'y conforme. Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane aura recours aux moyens les plus sommaires dont l'arment les lois de l'Etat de la Louisiane, pour punir toute violation qui tout mépris de cette proclamation.

Lancée de par l'ordre et sous le sceau du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 23me jour de juillet 1883.

JOSEPH JONES, M. D.
Président du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane.

Copie exacte,
S. S. HERRICK, M. D.,
Secrétaire.

26 juil—26 29 aout 1

L. S. L.

CETTE LOTERIE est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple

Tous les lots pavés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

LE GRAND TIRAGE

MENSUEL

De la Loterie à $5.

CLASSE H.

DE LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

—SE FERA—

A

LA NOUVELLE-ORLEANS,

Mardi, 14 Août 1883.

Ce tirage aussi que tous les autres suivant sera sous la surveillance immédiate et la direction du

Gén. G. T. Beauregard

DE LA LOUISIANE.

—ET DU—

Gén Jubal A. Early,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

31967 LOTS!

—LE TOUT S'ELEVANT A—

$265,500!

Le tirage commencera positivement LE DIMANCHE 12 AOUT 1883

Voyez le Plan.

100,000 billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000	
1 Lot de	25,000,	25,000	
1 Lot de	10,000,	10,000	
2 Lots de	6,000,	12,000	
2 Lots de	2,000,	10,000	
10 Lots de	1,000,	10,000	
20 Lots de	500,	10,000	
100 Lots de	200,	20,000	
200 Lots de	100,	20,000	
500 Lots de	50,	25,000	
1,000 Lots de	25,	25,000	
6,750		265,000	
4,500			
2,250			
1,967		265,500	

CERTIFICAT

Nous certifions que nous surveillons les arrangements pour tous les tirages mensuels et semi-annuels de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, et qu'ils sont dirigés et contrôlés les Tirages eux-mêmes, et que ceux-ci sont conduits avec honnêteté, bonne foi et de bonne foi et avec toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir de ce certificat, avec les fac-similés de nos signatures y apposées, dans ses vis.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Adresser vos lettres enregistrées et faites vos "money orders" payables à

New Orleans National Bank
Nlle-Orléans, Lou.

Lettres ordinaires par la Poste ou l'Express à
M. A. DAUPHIN,
Nlle-Orléans, Lou.

Remarquez que TOUS LES LOTS —SONT— PAYÉS EN PLEIN SUR PRÉSENTATION.

Toutes lettres sans réponse signifiant un refus. Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie seulement, à la Nlle-Orléans. Pour informations écrivez à M. A. DAUPHIN, Nlle-Orléans, Lou.

Proclamation de Quarantaine additionnelle.

DÉPARTEMENT DE L'EXECUTIF, État de la Louisiane.

ATTENDU qu'à une réunion du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane tenue en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 23me jour de juillet 1883, la résolution suivante a été adoptée:

Résolu que le gouvernement de la Louisiane se requis de lancer une proclamation interdisant toute communication avec les ports infectés par la fièvre jaune, savoir: Vera-Cruz, Isle de Sacrifice et les autres ports qui pour raient le devenir, et qu'il soit requis de faire quitter les eaux de l'Etat tous les navires infectés ainsi qu'il en fait la recommandation dans sa lettre au Bureau à la date du 20 courant.

Donc, dès maintenant, je, SAMUEL D. McENERY, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la loi et conformément à la résolution qui précède, ordonne que tout navire infecté de fièvre jaune, a réellement détenu à la station quarantenaire de Mississippi, sera obligée dans le délai bref, dès que, de plus, l'ordonne que l'entrée des eaux de l'Etat de la Louisiane soit interdite à tout navire venant des ports sus-nommés ou des ports qui pourraient devenir infectés de ne vers jaune. Les officiers de la station de quarantaine sont surtout chargés de faire mettre rigoureusement en vigueur cette proclamation et le Bureau de Santé est requis d'en prendre connaissance toute violation.

Fait sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 24me jour de juillet A. D. 1883.

Par le Gouverneur:
S. D. McENERY.
Gouverneur de la Louisiane.

OSCAR ARIOTTE, sous-secrétaire d'Etat.

27juil—

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoire pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,
153 rue du Camp, Nlle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

25avril—1 an

Mme MONHO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St Louis et 101 Bourgogne recommande pour toutes les maladies de femmes et donne soins intimes. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dérangement, difficulté des enfantements les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec ou sans traitement et à des prix en rapport avec les temps. Visible à toute heure. Exécution sûre et prix de 25 ans, elle se recommande au public.

Mars—1an

MaraisStreetSteam Brewery

H. F. STURCKEN,

89, 99, 84 et 86 RUE MARAIS,

Entre Conti et St-Louis.

L'UNION FRANÇAISE.

Bulletin du Bureau de Placement

Travailleurs inscrits:
Cultivateurs, Vignerons, Jardiniers, Journaliers, Terrassiers, Vignerons, Ouvriers divers, Ouvrier dérytrée de France.

S'adresser, verbalement ou par lettre, au siège de la Société, rue des Remparts, près Dumaine, de 9 heures du matin à 3 P. M.

Nota-Bene—Les travailleurs annoncés nommément ci-dessus sont tous parti sous et ceux qui nous sont signalés par la Société Française de Bienfaisance de New York.

Tous nos renseignements sont fournis gratis.

9fév—1an MajD

—THE MILD POWER CURES—

HUMPHREYS'
—HOMOEOPATHIC—
SPECIFICS.

in use 30 years.—Each number the special prescription of an eminent physician.—The only Simple, Safe and Sure Medicine for the people. Fifty Cents each. Cures.

1. Fevers, Congestion, Inflammations.....25
2. Worms, Worm Fever, Worm Colic.....25
3. Crying Colic, or Teething of Infants.....25
4. Diarrhea of Children or Adults.....25
5. Dysentery, Griping, Bilious Colic.....25
6. Cholera Morbus, Vomiting.....25
7. Coughs, Cold, Bronchitis.....25
8. Neuralgia, Toothache, Faceache.....25
9. Headaches, Sick Headache, Vertigo.....25
10. Dyspepsia, Bilious Stomach.....25
11. Suppressed or Painful Periods.....25
12. Whites, too Profuse Periods.....25
13. Croup, Cough, Difficult Breathing.....25
14. Salt Rheum, Eruptions, Eruptions.....25
15. Rheumatism, Rheumatic Pains.....25
16. Fever and Ague, Chill Fever, Agues.....50
17. Piles, Blind or Bleeding.....50
18. Catarrh, acute or chronic, influenza.....50
19. Whooping Cough, violent coughs.....50
20. Kidney Disease.....50
21. Nervous Debility.....1 00
22. Urinary Weakness, Wetting the bed.....50
23. Disease of the Heart, Palpitation.....1 00

Sold by druggists, or sent by the Case or single Vial, free of charge, on receipt of price. Send for Dr. Humphreys' Book on Disease (144 pages), also Illustrated Catalogue FREE. Address, Humphreys' Homoeopathic Medicine Co., 109 Fulton street, New York.

A vendre par LEON ARLAUD.

Avis.

LES soussignés, propriétaires de Moulins-à-vis, ont adopté le tarif et les conventions qui suivent, et qui seront mis en vigueur à partir du 1er août 1883:

Ecallage—Par baril de ris-brut (162 livres).....60 cts
Barils vides.....45 cts

A vendre, huit acres de sol sur chaque cent barils de riz-brut passé au moulin.

Tout riz devra être pesé par un peseur public aux frais du consignataire et des certificats de poids seront délivrés au Moulin.

Tout paquet pour riz doit être fourni par le Moulin et les frais doivent être convenablement débités.

Tout sac à riz rien fourni par le Moulin doit être payé, et s'il est rendu rempli ou vide, il n'en doit pas être tenu compte.

Pas de riz brut remis gratuitement, sauf la quantité que peuvent recevoir les bâtisses du moulin ou des entrepôts, et qui appartient à l'établissement.

Pas de riz brut vendu sans frais.

Il ne sera allué aucunes réductions ni escompte (Rebate) sur ce tarif.

J. FORSTER, Orleans Rice Mill.
E. M. T. & CO., Forster's Rice Mill.
STEWART & BURKHT, Montrose Rice Mill.
WARNER & HOELZEL, Louisiana Rice Mill.
ALLEN & SYME, Brooks Rice Mill.
TRAILOR, Thompson's Rice Mill.
LOUIS KUCH, Perseverance Rice Mill.
DAN TALMADGE'S SONS & CO., American Rice Mill.

1er juil—1an

ASSURANCES.

Compagnies d'Assurances LIVERPOOL and LONDON and GLOBE

Bureau, coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
J. P. SCHROEDER, président.
NEWTON BUCKNER, PERRY NUGENT

Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, le 30 juin 1882, est comme suit:

Actif	$4,497,800 24
Passif	2,679,383 44
Surplus	$1,737,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicitée. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les parties en cette ville, montant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant-secrétaire-résident.
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résident.

Nouvelle-Orléans, 2 novembre 1882.
12nov—1an—v.e

Compagnie d'Assurances du Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)
67 et 69, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849.
—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$600,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, émises contre des risques d'incendie.

W. E. LYMAN.....Vice-Président.		
CHAS. H. DOLKEN.....Vice-Président.		
CHAS. E. HICE.....Secrétaire.		
		$5,566 06
		$29 401 09
		$34,967 15

Directeurs

Samuel H. Kennedy	Paul E. Mortimer,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
W. B. Omeer,	S. Hernsheim,
George W. Sentell,	Edward Walle,
Alf. Moulton,	J. J. Reiss,
Charles Newman,	Louis Frados,
U Marinoni,	Harry Plaish,
Louis Dreyfus,	A. H. Howard,
Charles H. Dolken	Sigmund Katz,
Reuben G. Rush,	R. D. Wallace,
John Calder,	W. H. Beckman,
S. O. Conious,	Wm Garig,
W. A. Phelps,	John D. Fisher,
M. Gillis,	A. Remondet,
Wm. E. Lyman.	C. K. David.

Voir nos agences dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas

Oct182—1an v6e

Southern Insurance Company of New Orleans

(Compagnie d'Assurance du Sud de la Nlle-Orléans)

RUE DU CAMP, 31.

CAPITAL.....$200,000

Exposé de ses opérations des six (6) premiers mois et 10 jours (soit du 20 novembre 1882 au 31 mai 188:.)

Primes reçues—	
Sur des risques d'incendies	$62,159 52
Sur des risques de mer	6,599 52
Sur des risques de rivière	5,586 67
Primes totales	$74,345 32
Pertes payées	
Sur des risques d'incendies	$3,070 31
Sur des risques de mer	3,419 36
Sur des risques de rivière	355 93
	$6,845 60
Escomptes et commissions	9,686 64
Réassurances et primes remboursées	4,961 80
	$21,494 04
Surplus	$52,851 28

ERNEST MILTENBERGER, président.
SCOTT McGEHEE, secrétaire.

Cette compagnie assure sur tous risques courants au taux du tarif les plus réduits, allouant l'escompte comptant net, et en outre, partage entre TOUS ses assurés, à la fin de chaque année fiscale,

50 pour cent

ses profits, après en avoir déduit six (6) pour cent d'intérêt par an sur le fonds capital.

La charge pour risques sur 25 pour cent des profits mis de côté comme fonds de réserve, lequel fonds doit s'accumuler jusqu'à ce qu'il se soit élevé à $200,000, et ne peut, ensuite être touché et ce n'est pour le paiement des pertes après que sous autres fonds de la compagnie (le fonds capital excepté) aient été épuisés.

Aucune autre compagnie n'offre ce bénéfice à ses assurés fondée sur des bases plus solides et plus conservatrices.

Les souscriptions à son fonds-capital sont complètes et sûrement intactes.

La grande libéralité de la compagnie à l'endroit de ses assurés recommande au patronage public qu'elle sollicite respectueusement.

Pertes promptement et équitablement ajustées et payées.

14juin—1m

1848. 1848

Importateur du Galvanisme,

$75.000

C. ROUYER,

Au coin de la rue Chartres et Conti, N. 0

31967 LOTS!

—LE TOUT S'ELEVANT A—

$265,500!

Invite toutes les personnes qui veulent pour les jours de fête profiter d'un bon marché exceptionnel, à visiter mon grand assortiment de marchandises nouvellement reçues de France et de Hollande, récemment d'Europe et des premières manufactures du Nord, qui consiste en un choix des plus riches et des plus variés, plaqués en dessins nouveaux, tels que: Bijoux de toute sorte, montres, pendules, lunettes et pince-nez de toutes espèces, convexes et concaves, orfèvrerie d'argent et plaqué, services de tables complets, couverts Alfenide, cuillers, etc., etc. et toutes les choses de table, hôtels et cafés, le tout garanti 1ère qualité. Articles d'Eglise en or, en argent et en plaqué.

Comme par le passé je m'occuperai de toutes réparations de montres, pendules, bijoux, orfèvrerie, etc.

Ré-argenture de tous objets: Achat de diamants, vieil or et vieil argent.

Spécialité pour la location des services de table, pour dîners, soirées, mariages, etc.

Pose et change de verres de lunettes et pince nez à prix extrêmement réduits.

1 6c—6d—DMarJ

BASILE BARES,

No 84 - - Rue Royale - - No 84

Entre St.-Louis et Conti.

Grand arrivage de Feutre de toute épaisseur

Et articles pour la réparation des Pianos et Orgues.

Par steamer DUPUY DE LOME, du Havre.

N'attendez pas, et venez avec un vieux Piano chez moi, demeure jusqu'à la BASILE, qui se fera un piano neuf à un prix très raisonnable.

Accords et réparations pleinement garantis

J'offre le plus prix du marché pour pianos de la ville et de la campagne qui désirent tout dimoncer de leurs P anos. 17sept—

Alph. WALZ,

FABRICANT DU CÉLÈBRE

MALAKOFF BITTERS,

24 et 26 rue Conti, Nouvelle-Orléans

Succursale à Paris

1juil 1—Dim M

Portable Electric Lighter

PRIX $5.00.

Appareil scientifique et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, des fabriques, des mines, etc. L'appareil est complet et fonctionne électrique étant produit par une action chimique. Il peut servir d'porte non projectile, moyennant une dépense additionnelle, pour donner l'alarme quand les voleurs pénètrent quelque part avec effraction, ou comme batterie médicale, comme sonnette d'appel en pour allumer automatiquement le gaz au moyen de l'électricité. Quand il sonne l'alarme, le voleur est immédiatement environné de lumière et signalé par la lumière. On a besoin d'agents de confiance pour tous les Etats-Unis. Envoyez un timbre pour la circulaire. PORTABLE ELECTRIC LIGHT CO., 27 Water Street, Boston. Incorporée en vertu des lois de Massachusetts en décembre 1882.

"Un 'Portable Electric Lighter' pour $5.00 seulement de toutes parts par la 'Portable Electric Light Co.,' 27 Water Street, Boston. C'est un appareil pur et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, etc." Scientific American, New York, 16 décembre 1882.

26 avril—3 m. mar. J. D.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances du Peuple de la Nouvelle-Orléans.

Bureau, 12 rue Carondelet.

Deuxième Etat de Situation Annuel.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 30 juin 1883:

Sur les risques d'incendie	$133,297 02	
Sur les risques de rivière	13,057 51	
Sur les risques de mer	17,657 72	
A ajouter, les primes non échues de 1882	20,324 52	
		$184,336 77
A déduire les primes non échues en 1883	$26,401 09	
Moins les primes remboursées et les comptant	3,691 69	30,092 78
Primes nettes		$154,243 99
Moins les pertes, etc., payées durant la même période:		
Sur les risques d'incendie	73,865 27	
Sur les risques de rivières	7,982 45	
Sur les risques de mer	19,318 07	
Réassurances	7,335 00	
Impressions et annonces	463 15	
Taxes	1,288 83	
Refaction (Rebate)	27,573 79	
Bureau des réassurances	2,036 87	
Dépenses, etc., moins l'intérêt	8,820 50	$148,677 93
		$5,566 06
		$29 401 09
		$34,967 15

Réservé pour les pertes non ajustées et non payées. 10,469 00

Cinq pour cent dévidende payé en janvier 1883. 5,000 00

Cinq pour cent dû, maintenant. 5,000 00

Surplus. 14,507 15 $34,967 15

L. compagnie a l'actif suivant:

Comptant. $17,183 95

Primes en voie de perception. 18,933 00

Actions et bonds et autres valeurs au pair. 37,692 76

Effets immobiliers. 39,992 49

Billets garantis par nantissements. 16,897 68

Billets garantis par hypothèques. 17,042 48

Billets à recevoir à courtes échéances. 9,355 09

Meubles de bureau et installation. 2,370 25 $1,8 967 74

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait et assermenté par devant moi a la Nouvelle-Orléans, ce 11me jour de juillet 1883.

JNO. BENDERNAGEL, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1883.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été unanimement résolu de déclarer un dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT au 30me jour de juin 1883, payable sur demande, ce dividende faisant DIX POUR CENT par an sur le fonds-capital de la Compagnie.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Bureau de Direction:

E. PRAGST, A. WALZ,
M. POPOVICH, J. AUFMKOLK,
B. SALOY, WM FAGAN,
M. ABASCAL, H. SCHROEDER,
D. HUGHES, J. SCHUMANN,
A. D. FARLEY, A. HABES,
THOS L. SUGG, S. M. MILLER,
GEO. AUER, GEO. ELLIS,
C. TRUMPY, J. H. MENGE,
P. THORMAHLEN, FERD. GOLDSMITH,
P. E. CARRAZIN, J. YIQUES,
PETER BLASIE, F. CAMPGLIO
N. SEIBEL.

13 juil—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Vingt-neuvième état annuel.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1883, les primes non échues de l'année précédente y comprises.

Risques de feu	$846 946 79
Risques sur les mers	92,022 70
Risques sur les rivières	22,912 63
Total des primes	$962,882 12
Moins les primes non échues	75,281 00
Primes nettes, échues le 31 mai 1883	$218,508 12

Pertes payées—

Sur risques de feu	$56,527 62
Sur risques maritimes	13,201 25
Sur risques de rivières	4,495 30
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	28,164 16
Réassurances en prime non représentées	16,109 26
	$110,498 79
Profit	$108,014 83

La Compagnie possède l'actif suivant

Immeubles	244,820 52
Actions de banques, chemins de fer et autres valeurs	61,832 78
Billets garantis par hypothèque et nantissement	149,380 00
Billets à renouvellement	1,099 59
Primes en voie de collection	68,856 06
Actions du Vallette Dry Dock Co.	11,862 50
Actions du New Orleans Waterworks Co.	19,600 00
Bons Consolidés de la Louisiane	16,426 25
Mandats sur la ville (à vue)	2,000 00
Jugement sur billets hypothécaires	4,335 00
Argent en caisse	82,579 62
	$663,384 49

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. SCHERCK, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé et assermenté devant moi ce 11me jour de juin 1883.

JAMES FARRY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce 11me jour de juin 1883, il a été résolu de déclarer, en plus du dividende semi-annuel de Dix pour cent déjà payé aux actionnaires, un nouveau dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, sur les participations, payable à partir de ce jour, durant l'année expirée le 31 mai 1883, payable le troisième LUNDI du mois de juillet prochain.

DIRECTEURS.

P. MASPERO,	JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	J. P. FERNANDEZ,
D. FATJO,	PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY,	D. A. CHAFFRAIX,
B. W. TAYLOR.	CHAS. LAFFITTE,
	JOS. A. SHAKESPEAR.

12juin—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

(Southern Insurance Company of New Orleans.)

Bureau, 31 rue du Camp,

Entre Commune et Gravier.

CAPITAL - - - - - $300,000

ERNEST MILTENBERGER.....Président
H. G. ALLY.....Vice-Président
SCOTT McGEHEE.....Secrétaire

DIRECTEUR:

Emile L. Garrigue,	Louis Bush,
J. J. Gildière,	G. P. Harrison,
B. F. Chambers,	D. Fatjo,
Gilbert H. Green,	H. E. Shropen
M. Schwabacher,	J. A. Duffin,
J. A. Lafaye,	J. H. Menge,
John T. Moore,	F. A. Villere,
Adolph Meyer,	Geo. H. Dunn
R. L. Forstall,	F. G. Ernst,
Joseph David,	I. Hernsheim
D. A. S. Vaught,	B. Behrman,
L. Lacoste,	Henry Lehmann

Thos. J. Wadsworth.

L'attention des assurés est respectueusement appelée sur les avantages que leur offre cette Compagnie assurée.

1° Elle assure contre l'incendie et les désastres de rivières et de mers aux taux les plus modérés compatibles avec la sûreté.

2° Le fonds-capital ne porte un intérêt que de six (6) pour cent par an qu'il peut facilement obtenir par des placements s'exigeant pas aussi pour le risquer, qu'il soit rien déduit des profits des affaires de la Compagnie—un grand avantage, en attendu que la sécurité double, profite doubles aux assurés, ainsi qu'il en est donné l'expérience pendant

3° Les coûts de l'exemption complète qu'il est d'usage d'accorder, la Compagnie distribue, à la fin de chaque année fiscale,

CINQUANTE (50) POUR CENT

de ses profits nets "pro rata" parmi TOUS assurés, sur le montant des primes actuellement payées.

20 nov—6mD

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

Lehman Abraham & Co. vs. McFarland & Duprè.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 7,043—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 22 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts des défendeurs, McFarland & Duprè (Frank P. McFarland et Raoul Duprè) dans un certain procès maintenant en litige dans la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 9951 Division D, du docket de la dite Cour intitulé Frank P. McFarland & Raoul Duprè vs. Lehman Abraham & Co., dans lequel les plaignants réclament un jugement contre les défendeurs pour la somme de Trente Mille Dinarres avec intérêt à partir du jour de la demande judiciaire et tous les frais du procès, supposés avoir été encourus par les plaignants par le fait de l'émission illégale d'un "attachment" dans cette affaire, qui a été renvoyée.

Le dit procès n'est pas encore appelé et dans une pétition les plaignants demandent que l'affaire soit plaidée devant un jury.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

24juil—24, 28—1, 4 août

Succession de E. H. Mackins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8,434. En vertu d'un ordre de vente daté du 21 juillet 1883, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 14 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de comptes ouverts, d'après une liste régulière enregistrée dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

24 juil—24, 28, 1, 4 août

Sime Gutherme George vs Philip Kasoul.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 9494.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 14 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Howard, Gravier et Liberty (îlet (ci-devant St Paul) Poydras et Lafayette (ci-devant Hevia), désigné comme le terrain No cinq sur un plan dressé par W. H. Atkinson, arpenteur, et enregistré comme plan No 68 dans les livres de J. B. Marks, ancien notaire de cette ville. Ledit terrain mesure vingt-six pieds, quinze pouces et sept lignes de face à la rue Howard, sur une profondeur de cent sept pieds onze pouces et six lignes entre lignes parallèles, et est échoté par le défendeur du plaignant par acte passé pardevant Joseph Conn, notaire le vingt-quatre mai 1868.

Une moitié d'un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, et borné par les rues Gironde, Poydras St Paul et Hevia, désigné par le numéro quatre, sur un plan dressé par W. H. Atkinson le 15 mars 1841 et échoté par le défendeur du plaignant par acte passé pardevant Joseph Conn, notaire le vingt-quatre mai 1868.

Une moitié d'un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, et borné par les rues Gironde, Poydras St Paul et Hevia, désigné par le numéro quatre, sur un plan dressé par W. H. Atkinson le 15 mars 1841 et échoté par le défendeur du plaignant par acte passé pardevant Joseph Conn, notaire le vingt-quatre mai 1868.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

7 juil—6 14 21 28—août 4 7

Richard T. Burke vs George Robinrottinger et als

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 8613—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 24 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Quatre certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hermann, Chippewa, Delaunay et Tonti, désignés comme les numéros un, deux, trois et quatre sur un plan dressé par Charles Gardebled, arpenteur, et enregistré comme plan No 5 au l'étude de Jules Mosey, notaire en cette ville, lesdits terrains mesurant au pied carré vingt-six pieds sept pouces de façade à la rue Hermann sur une profondeur de cent trente pieds et six pouces et demi entre lignes parallèles de cent-sept pieds six pouces et demi.

2° Un certain terrain situé dans le même îlet que ceux ci-dessus décrits désigné par le numéro vingt-trois et sur un plan dressé par Charles Gardebled, arpenteur, le 1er juillet 1883, comme plan No 5 au l'étude de Jules Mosey, notaire en cette ville, lesdit terrain mesurant au pied carré vingt-six pieds sept pouces de façade à la rue Hermann sur une profondeur de cent trente pieds neuf pouces de façade à la rue Edward ou Moreau sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante neuf pieds dix pouces et deux lignes, étant la même propriété acquise par le défendeur des héritiers de M. Tripp conformément à un acte passé pardevant Cas T. Seniat, notaire en cette ville le 5 août 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

10juil—10 17 24,31—août 7 11

Mme Elizabeth F. Brandenburg vs Edward A Yorke, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 9495—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 4 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le tout ci-après plus particulièrement décrit et désigné, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet Delaunay, et Magdalene, Constance, Richard et Felicité, à savoir:

Trois certaines lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les numéros cinq, six et sept de l'îlet numéro quarante-six, sur un plan du Cadastre de la ville de Nouvelle-Orléans, et déposé en l'étude de Louis T. Claire, anciennement et une autre représentée à l'acte passé pardevant Charles Gardebled, le 1er